PROCÈS-VERBAL – 16 MAI 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers : Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2017-05-285 **Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE
tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE
les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-05-286 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017**

ATTENDU QUE
la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du procès-verbal de correction effectuée par la greffière à l'égard du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 et approuve le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-287 **Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics - Contrat d'exécution d'œuvre d'art**

ATTENDU QUE
la Ville a reçu une subvention du ministère de la Culture et des Communications pour l'agrandissement de la bibliothèque Gaston Miron ;

ATTENDU QUE
la Ville doit se soumettre à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* ;

ATTENDU QUE
le programme de construction prévoit un budget au montant de 35 882 $ pour l'intégration d'une œuvre d'art au projet de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE
le comité ad hoc a choisi une œuvre de l'artiste René Derouin ;

ATTENDU QU'
un montant de 4 680 $ est réservé aux frais administratifs du projet et qu'une facture au montant de 2 000 $ a déjà été payée pour la fabrication de la maquette ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture à signer le contrat d'exécution de l'œuvre d'art avec M. René Derouin et la société « Éditions Versant Nord inc. » au montant de 29 202 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-47-042-42-927 du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC*544.

ADOPTÉE

2017-05-288 **Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron Services professionnels en structure – Appel d'offres TP-2016-014- Décompte progressif # 4**

ATTENDU
le contrat adjugé, par la résolution numéro 2016-09-537, pour des services professionnels en structure pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-14 ;

ATTENDU
la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » de la facture numéro 350229 datée du 21 avril 2017 au montant de 4 543,53 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*2926.

ADOPTÉE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-289 **Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité – Appel d'offres TP-2016-015 -Décompte progressif # 6**

ATTENDU
le contrat adjugé, par la résolution numéro 2016-09-538, pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU
la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada Inc. » de la facture numéro 0637788 datée du 30 mars 2017 au montant de 2 039,37 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*2927.

ADOPTÉE

2017-05-290 **Achat de luminaires pour la piscine au Centre sportif Damien-Hétu**

ATTENDU QUE
les luminaires de la piscine doivent être remplacés ;

ATTENDU QU'
une demande de prix a été faite et que trois fournisseurs ont déposé quatre propositions ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine la dépense pour l'achat de luminaires pour la piscine à la société « Dubo Électriques Ltée » tel que proposé dans la soumission 103416, et ce, pour un montant de 16 366,69 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-47-000-47-925, selon le bon de commande numéro LS*1046.

ADOPTÉE

2017-05-291 **Bibliothèque Gaston-Miron -Embauche d'une préposée aux prêts**

ATTENDU QU'
un poste temporaire de préposé(e) aux prêts à la bibliothèque est vacant et qu'il y a lieu de combler ce poste ;

ATTENDU
les recommandations de la directrice des loisirs et de la culture et du directeur des ressources humaines ;

ATTENDU QUE
le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme l'embauche de madame Julie Harrison comme personne salariée temporaire, pour une période définie au courant de l'année 2017 selon les besoins des activités de la Bibliothèque Gaston-Miron (sur appel), pour occuper un poste de préposé aux prêts à la bibliothèque municipale, à compter du 21 avril 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

2017-05-292 **Octroi de contrat -Actualisation du concept d'aménagement visant la revitalisation du cœur du centre-ville -Place Lagny**

ATTENDU QUE
la Place Lagny constitue le cœur névralgique du centre-ville ou la population peux s'y divertir et apprécier le lac et le paysage, ces qualités en faisant un lieu de rassemblement festif et ludique ;

ATTENDU QU'
en 2005, la Place Lagny a subi une première transformation dans le but de lui attribuer un nouveau pavillon et des sites permettant d'y tenir une série d'activités au cours des saisons ;

ATTENDU QUE
l'expérience réalisée au cours des ans et l'augmentation de la fréquentation démontrent que ce lieu ne répond pas adéquatement aux exigences des diverses activités qui y sont exercées ou organisées ;

ATTENDU QUE
le conseil souhaite favoriser l'aspect culturel du lieu et désire être accompagné dans sa réflexion et son analyse du potentiel et opportunité offerte par le site ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil octroie à la société « Option aménagement inc. » un contrat pour la réalisation d'une actualisation du concept d'aménagement visant la revitalisation de la Place Lagny, au montant de 21 437 $ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service du 15 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés requis qui seront imputés au poste budgétaire 02-629-22-459 selon le bon de commande numéro GD-154.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2017-05-293 **École de conduite sur glace – Renouvellement du protocole d'entente – Ice Driving Canada inc.**

ATTENDU QUE
le Protocole d'entente pour l'organisation *de l'école de conduite sur glace* intervenu entre la Ville et Multi-Moteurs Saint-Sauveur inc. en date du 4 octobre 2016 (ci-après l' « Entente ») autorise l'entreprise à utiliser durant la période hivernale le débarcadère municipale, son stationnement et la surface gelée de

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

la partie du lac des Sables dans le secteur communément appelée « baie Major » aux fins de la tenue d'activités de conduite automobile sur glace ;

ATTENDU QUE
l'Entente concernait la saison hivernale 2016-2017 avec l'option de la renouveler annuellement, pour la période du 1er décembre au 30 avril, pour les quatre années subséquentes ;

ATTENDU
la demande de l'entreprise de modifier l'Entente en vue de fixer sa durée afin d'assurer une stabilité à ce projet et justifier les investissements en équipement de déneigement ;

ATTENDU
le succès de la première saison de ce programme de conduite sur glace et le soutien de partenaires locaux ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière à signer un addenda au protocole d'entente pour l'organisation de l'école de conduite sur glace tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

2017-05-294 **Services de communication – Exécution de la plateforme de l'identité de marque et refonte du site Web – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » – Décompte progressif no 2**

ATTENDU
le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-11-661 pour des services de communication ;

ATTENDU QUE
la firme « Brad inc. » est mandataire pour le « Centre de services partagés du Québec » pour les services en communications ;

ATTENDU
la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement au « Centre de services partagés du Québec » de la facture numéro COMM000252, au montant de 45 783, 05 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-624-00-459 selon le bon de commande numéro CC * 436.

ADOPTÉE

2017-05-295 **Addenda – Entente relative à l'utilisation d'un local et d'un terrain situés au 1155, route 329 Nord**

ATTENDU QU'
une entente relative à l'utilisation d'un local et d'un terrain situés au 1155, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts est intervenue entre la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et est entrée en vigueur le 15 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

ladite entente prévoit que le terrain est utilisé par la Régie à des fins de stationnement et d'entreposage des camions et équipements seulement ;

ATTENDU QUE
la Régie souhaite procéder à l'installation d'un réservoir à diesel et qu'à cette fin, il y a lieu de modifier l'entente initiale ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière à signer un addenda à l'Entente *relative à l'utilisation d'un local et d'un terrain situés au 1155, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts*, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

2017-05-296 **Colloque « Rendez-vous conservation Laurentides » 2017 – Autorisation**

ATTENDU
la tenue d'un colloque pour la conservation des milieux naturels, le « Rendez-vous conservation Laurentides », organisé par l'organisme « Éco-corridors Laurentiens », le 26 mai 2017, à la station de biologie des Laurentides située à Saint-Hippolyte ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le conseiller municipal Grant MacKenzie à participer au colloque le « Rendez-vous conservation Laurentides » 2017 qui aura lieu le 26 mai 2017 à Saint-Hippolyte et à présenter une réclamation de déplacement pour les frais d'inscription et de kilométrage pourvu qu'elle soit conforme aux politiques et dépenses afférentes à la Ville ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire numéro 02-110-00-315.

ADOPTÉE

Messieurs les conseillers Yvan Chen et Serge Bossé se retirent à ce point de l'ordre du jour, le maire ayant précisé que ces derniers sont respectivement président et administrateur d'un des organismes visés par la résolution ; il est 19h18.

2017-05-297 **Subventions à des organismes sans but lucratif**

ATTENDU QUE
la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le versement de subventions aux organismes mentionnés dans l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande appropriés.

ANNEXE A

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Organismes	Description	2017	Bons de commande
Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides (APHIL)	Subvention pour installation de bancs	300 $	DG*172
Parents Uniques des Laurentides	Subvention à la mission et aux opérations de l'organisme	3 000 $	DG*173
Loisirs et Services Notre-Dame-de-Fatima	Don – Activité-bénéfice tournoi de golf (quatuor) – 7 juin 2017, au Club de golf Val-Morin	400 $	DG*174
Baseball mineur Ste-Agathe-des-Monts inc.	Subvention - Entretien des terrains de balle du parc Pierre Fournelle – Été 2017	4 000 $	DG*177

ADOPTÉE

Messieurs les conseillers Yvan Chen et Serge Bossé reprennent leur siège. Il est 19h19.

2017-05-298 **Étude d'avant-projet - Installation d'un intercepteur de sédiments dans le secteur Dazé**

ATTENDU QUE
la Ville a pour objectif de réduire l'apport de sédiments et de nutriments au lac des Sables et qu'elle évalue différents sites propices à l'installation d'un intercepteur de sédiments ;

ATTENDU QU'
il y a lieu de faire une étude d'avant-projet à l'égard du terrain situé au coin de la rue Dazé et le chemin Tour-du-Lac afin de valider la mise en place de l'intercepteur en fonction des contraintes physiques du réseau pluvial, de l'exutoire et du terrain ciblé ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'adjudication du contrat à la société « Les Consultants S.M. Inc. » pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour l'installation d'un intercepteur à sédiments dans le secteur Dazé, au montant de 5 518, 80 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise, pour financer ces honoraires, une utilisation du surplus affecté- « Environnement » (71-200-10-014) ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense imputée au poste 02-140-00-410, le tout selon le bon de commande numéro GD*153, et à remplir les formalités afférentes.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2017-05-299 **Comptes payés –Avril 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois d'avril 2017 au montant de 2 676 100,16 $.

ADOPTÉE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-300 **Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits**

ATTENDU QUE
le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-04 sur la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2017-05-301 **Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois d'avril 2017.

ADOPTÉE

2017-05-302 **Surplus affecté – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QU'
il y a lieu d'affecter une partie du surplus libre de la Ville ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil affecte le surplus libre de la Ville pour un montant total de 912 000 $ réparti en fonction des projets identifiés en annexe pour le montant spécifié à l'égard de chacun.

Annexe

Image de marque	165 000 $
Dépenses additionnelles – camp de jour	25 000 $
Dépenses additionnelles – Embauches aux communications	20 000 $
Mobilier et équipements divers – personnel aux communications	12 000 $
Mandats urbanisme	10 000 $
Théâtre le Patriote	30 000 $
Aménagement des plages	100 000 $
Mandats coût de revient Travaux publics	20 000 $
Crues printanières	150 000 $
Terrains de balle	20 000 $
Relations de travail (négociations et griefs en arbitrage)	30 000 $
Acquisition d'immeubles	200 000 $

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Mur Demontigny	15 000 $
Terrain borne sèche	20 000 $
Transport de terre	50 000 $
Info-Travaux	25 000 $
Projets divers	20 000 $
Total :	912 000 $

ADOPTÉE

2017-05-303 **Dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs – Année financière 2016**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport financier terminé le 31 décembre 2016 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et du rapport des auditeurs.

ADOPTÉE

2017-05-304 **Annulation d'affectations de surplus – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QU'
il y a lieu d'annuler des affectations de surplus ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil annule les affectations identifiées en annexe et retourne les montants spécifiés au surplus libre de la Ville.

Annexe

71-200-10-047	Contingences diverses	3 850 $
71-200-10-048	APEL et bassin versant	5 000 $
71-200-10-087	Grands Vents	74 600 $
71-200-10-069	Patrouille Verte	2 000 $

ADOPTÉE

2017-05-305 **Dépenses d'exploitation - Excédents des revenus – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE
les dépenses d'exploitation reliées à l'aqueduc ont été inférieures aux montants taxés au cours de l'année 2016 ;

ATTENDU QUE
les dépenses d'exploitation reliées aux égouts ont été inférieures aux montants taxés au cours de l'année 2016 ;

ATTENDU QUE
les dépenses d'exploitation reliées aux comptes « projets imprévus-aqueduc » ont été inférieures aux montants taxés en 2016 ;

ATTENDU QUE
les dépenses d'exploitation reliées aux comptes « projets imprévus-égouts » ont été inférieures aux montants taxés en 2016 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil verse l'excédent des revenus sur les dépenses reliées à l'aqueduc, aux égouts, aux projets imprévus-aqueduc et aux projets imprévus-égouts, du surplus libre à la réserve spécifique à chacun, tel que plus amplement détaillé à l'annexe.

Annexe

Aqueduc	du surplus libre	à la réserve « stabilisation de la taxation-aqueduc » (74-110-00-500)	6 232 $
Égouts	du surplus libre	à la réserve « stabilisation de la taxation-égouts » (74-110-00-510)	78 651 $
Projets imprévus – aqueduc	du surplus libre	à la réserve « projets imprévus – aqueduc » (74-110-00-413)	9 890 $
Projets imprévus égouts	du surplus libre	à la réserve « projets imprévus – égouts » (74-110-00-415)	12 026 $

ADOPTÉE

2017-05-306 **Transfert du budget non utilisé de l'année 2016 – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE
Certaines dépenses prévues au budget de l'année 2016 n'ont pas été réalisées lors de cette même année et qu'elles devraient se faire en 2017 ou plus tard ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil verse le solde non utilisé en 2016 des postes « Développement économique » (02-621-00-459), soit un montant de 349 652 $, à partir du surplus libre au surplus affecté « Développement économique » (71-200-10-061) ;

QUE le conseil verse le montant prévu au budget 2016 pour la « Migration de la suite Acceo », soit un montant de 85 000 $; à même le surplus libre au surplus affecté « Migration Acceo » ;

QUE le conseil verse le montant prévu au budget 2016 pour le « Programme MADA », soit un montant de 20 000 $, à même le surplus libre au surplus affecté « Programme MADA » ;

QUE le conseil verse le montant prévu au budget 2016 pour les « Mesures d'urgence », soit un montant de 20 000 $ à même le surplus libre au surplus affecté « Mesures d'urgence ».

ADOPTÉE

2017-05-307 **Gestionnaires du compte « Mon dossier-entreprise » - Revenu Québec**

ATTENDU QUE
Revenu Québec a modifié son site « Clic Revenu » pour devenir « Mon dossier-entreprise » et qu'ils en ont profité pour apporter certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés, responsables des services électroniques, dont l'une de ces modifications concerne la gestion des accès électroniques ;

ATTENDU QUE
la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit ainsi renommer ses représentants autorisés ;

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil nomme le trésorier Gilles Chamberland ainsi que la trésorière adjointe Chantal Reid comme gestionnaires des procurations et des autorisations aux services de gestion des comptes utilisateurs de « Mon dossier-entreprise » pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-05-308

Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge – Versement à la réserve « Matières résiduelles »

ATTENDU QUE
la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (R.I.D.R.) doit verser à la Ville la somme de 84 168,52 $ pour le trop-perçu de 2016 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil verse la somme à recevoir de la R.I.D.R., soit un montant de 84 168,52 $ à la réserve « Matières résiduelles » portant le numéro de poste budgétaire 74-110-00-450.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 2017-M-250 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie

Je, Yvan Chen, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-M-250 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-M-250, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-05-309

Adoption du règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214

ATTENDU QUE
le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE
le conseil entend modifier les usages autorisés pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214 ;

ATTENDU QUE
le conseil entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de :permettre l'usage de bâtiment multifamilial de 15 logements maximum ainsi que les normes correspondantes pour la zone Cm-228 ;

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

- retirer l'usage de bâtiment multifamilial de 6 à 9 logements maximum de la colonne de la grille des usages et des normes de la zone Cm-228 ainsi que les normes correspondantes ;

- autoriser les services professionnels reliés à la santé comme usage spécifiquement autorisé dans la zone Ca-701 pour la catégorie d'usage services professionnels (c2) ainsi que les normes correspondantes ;

- permettre les commerces de services de communication (c3) ainsi que les services professionnels liés aux entreprises, aux services public et parapublic comme usages spécifiquement autorisés pour la catégorie d'usage de services professionnels (c2), ainsi que les normes correspondantes ;

ATTENDU QUE
les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'
une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-67 s'est tenue le 11 avril 2017 à 18h00 à la salle publique du conseil ;

ATTENDU QUE
suite à l'adoption du second projet de règlement, aucune demande de participation à un référendum n'a été signée et reçue dans le délai requis ;

ATTENDU QU'
un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2017 ;

ATTENDU QU'
une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes ;*

ATTENDU QUE
la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214.

ADOPTÉE

2017-05-310 **Certificats du greffier sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements 2017-EM-247, 2017-EM-248 et 2017-EM-249**

ATTENDU QU'
à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, faite respectivement pour chacun des règlements numéros 2017-EM-247, 2017-EM-248 et 2017-EM-249, le greffier-adjoint a dressé le certificat et en a fait lecture, conformément aux articles 555 et 556 de la Loi *sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

QUE le conseil prenne acte du dépôt des certificats du greffier-adjoint relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 2 mai 2017, respectivement pour chacun des règlements numéros 2017-EM-247, 2017-EM-248 et 2017-EM-249.

ADOPTÉE

2017-05-311 **Adoption du projet de règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »**

ATTENDU QUE
le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE
le conseil entend modifier les usages autorisés pour les zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 » ;

ATTENDU QUE
le conseil entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de :

- permettre l'agrandissement de la zone « Ca 121 » à même une partie de la zone « Ca 115 » et d'autoriser les catégories d'usages suivantes : communautaire de voisinage (p2), spécifiquement les mini-entrepôts dans la catégorie commerce artériel lourd (c6) et l'usage d'habitation en commun (h4) d'un minimum de 12 unités de logement et un maximum de 18 unités de logements comme usages spécifiquement autorisé, permettre l'application du « PIIA 013 - Travaux de construction dans certaines zones ainsi que les normes correspondantes de la zone « Ca 121 » ;

1. autoriser le retrait de la catégorie d'usage habitation en commun (h4) et l'application du règlement de « PIIA 002 - Implantation en montagne » ainsi que les normes correspondantes de la colonne de la grille des usages et des normes pour la zone « Ct 200 « ;

- ❖ permettre l'ajout des catégories d'usage suivantes : projet intégré résidentiel (h5) et habitation unifamiliale (h1) et l'application du règlement de « PIIA 09 – Centre-ville et bâtiment à potentiel patrimonial » ainsi que les normes correspondantes de la colonne de la grille des usages et des normes pour la zone « Ct 200 « ;

- ❖ autoriser l'augmentation du nombre total d'unités de logement pour la catégorie d'usage projet intégré résidentiel à 64 ainsi que les normes correspondantes pour la zone « Hc-267 » ;

- ❖ autoriser l'ajout de la catégorie d'usage fermette (a2) comme usage spécifiquement autorisé, ainsi que les normes correspondantes pour la zone « Va-959 » ;

ATTENDU QUE
les dispositions de ce projet de règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

<u>et résolu à l'unanimité des conseillers :</u>

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 ».

ADOPTÉE

<u>RESSOURCES HUMAINES</u>

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-312 **Embauche d'une secrétaire temporaire – Service des loisirs et de la culture**

ATTENDU QUE
les absences autorisées feront en sorte de créer une vacance au sein du Service des loisirs ;

ATTENDU QU'
il y a lieu de combler ce poste temporairement ;

ATTENDU
les recommandations de la directrice des loisirs et de la culture et du directeur des ressources humaines ;

ATTENDU QUE
le conseil a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Caroline Fugère comme personne salariée temporaire pour les besoins du Service des loisirs, pour occuper un poste de secrétaire, rétroactivement au 28 avril 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

2017-05-313 **Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs et de la culture**

ATTENDU QUE
le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine et autorise l'embauche, comme personne salariée saisonnière pour les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la saison été 2017, des personnes dont le nom apparait en annexe ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN) .

ANNEXE

Nom	Prénom	Poste principal	Date de début
Castonguay	Anne-Sophie	Surveillant sauveteur	20 mai 2017
Coutu	Maude	Surveillant sauveteur	20 mai 2017
Lafleur	Mélissa	Surveillant sauveteur	20 mai 2017

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Nadeau	Evelyne	Assistante surveillante-sauveteure	8 juin 2017
Therrien	Miriam	Assistant sauveteur	20 mai 2017
Perron	Charles	Assistant sauveteur	20 mai 2017
Chevegny	Félix-Antoine	Assistant sauveteur	20 mai 2017
L'Allier	Nicolas	Assistant-sauveteur	1er mai 2017
Guillemette	Sandrine	Caissière	20 mai 2017
Desjardins	Guillaume	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Bertrand	Nicolas	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Daval	Nicolas	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Therrien	Mickaël	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Grégoire	Charles	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Lortie	Xavier	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Léonard	Marie-Pier	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Labelle	Jordan-Olivier	Préposé à l'embellissement	20 mai 2017
Cloutier	Maryse	Monitrice	13 mai 2017
Gosselin-Beaupré	Eliot	Moniteur	13 mai 2017
Vaillancourt	Vanessa	Monitrice	13 mai 2017
Drapeau-Prégent	Étienne	Moniteur	13 mai 2017
McMartin-Boutin	Bohème	Monitrice	13 mai 2017
Robidoux	Cédrick	Moniteur	13 mai 2017

ADOPTÉE

2017-05-314 **Embauche d'un coordonnateur technique - Génie et Infrastructures**

ATTENDU QU'
un poste de coordonnateur technique, division Génie et infrastructures pour le Service des travaux publics a été créé ;

ATTENDU QU'
il y a lieu combler ce poste ;

ATTENDU QUE
suite processus de au_sélection, il a été permis de retenir un candidat ;

ATTENDU
les recommandations du directeur du Service de génie et infrastructures et du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Bastien Robidoux, à titre de coordonnateur technique – Génie et infrastructures rétroactivement au 1er mai 2017 ;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Denis Savard, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec monsieur Bastien Robidoux, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

2017-05-315 **Embauche de stagiaire pour la période estivale – Services administratifs**

ATTENDU QUE
les absences autorisées et les projets feront en sorte de créer une vacance au sein des Services administratifs ;

ATTENDU QU'
il y a lieu de combler ce poste temporairement ;

ATTENDU
les recommandations du directeur des Services administratifs et du directeur des ressources humaines ;

ATTENDU QUE
le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Félix-Antoine Héroux comme personne salariée temporaire (stagiaire) pour les besoins des Services administratifs pour occuper un poste de préposé aux recevables, à compter du 8 mai 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

2017-05-316 **Embauche temporaire - Hygiène du milieu**

ATTENDU QUE
les absences autorisées feront en sorte de créer une vacance au sein du Service de l'hygiène du milieu ;

ATTENDU QU'
il y a lieu de combler ce poste temporairement ;

ATTENDU
les recommandations du directeur -Génie et infrastructures et du directeur des ressources humaines ;

ATTENDU QUE
le conseil a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte que monsieur Michel Vanier comble ces remplacements temporaires, le tout selon les dispositions de la lettre d'entente STT-2013-01 ;

QUE le conseil confirme l'embauche de monsieur Jérémie Bouchard-Couture comme personne salariée temporaire (stagiaire) pour les besoins du Service hygiène du milieu pour occuper un poste de technicien en traitement des eaux, à compter du 22 mai 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

2017-05-317 **Embauche de stagiaire en génie civil pour la période estivale – Génie et infrastructures**

ATTENDU
les nombreux projets qui feront en sorte de créer un surcroit de travail au sein du Service de génie et infrastructures ;

ATTENDU QU'
il y a lieu de combler temporairement ce besoin ;

ATTENDU
les recommandations du directeur du Service génie et infrastructures et du directeur des ressources humaines ;

ATTENDU QUE
le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Asma Chabi comme stagiaire en génie civil au Service de génie et infrastructures, rétroactivement au 24 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-05-318 **Poste de directrice du Service juridique et greffière - Confirmation**

ATTENDU QUE
la période d'évaluation prévue dans le contrat d'embauche de la directrice du Service juridique et greffière est complétée ;

ATTENDU
la recommandation favorable du directeur général ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme madame Louise Boivin au poste de directrice du Service juridique et greffière, rétroactivement au 31 avril 2017, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-319 **Adjudication de contrat – Fourniture et livraison de ponceaux et accessoires - Appel d'offres public numéro TP-2017-027**

ATTENDU QUE
la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres public numéro TP-2017-027 ;

ATTENDU QUE
la Ville a reçu deux (2) soumissions conformes ;

ATTENDU
la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et livraison de ponceaux et accessoires pour un montant de 96 934,85 $, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-027 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4465.

ADOPTÉE

2017-05-320 **Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres TP-2016-026 – Décompte progressif 07 – Acceptation provisoire des travaux**

ATTENDU
le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-450 pour la construction d'un bassin de rétention au poste de pompage de la Rivière du Nord, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-026 ;

ATTENDU
la recommandation de paiement du décompte progressif 07, préparé par la société « Les Consultants S.M. Inc. » pour les travaux exécutés en date du 10 avril 2017, faisant état d'une dépense d'un montant de 2 058,76 $, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, ainsi que la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5%, faisant état d'une dépense de 108,35 $, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU
la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à la réception provisoire des travaux selon les articles 3.0 à 7.0 du bordereau, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 108,35 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers Inc. » de la somme de 2 058,76 $, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 07 pour les travaux exécutés en date du 10 avril 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*2596.

ADOPTÉE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-321 **Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres TP-2015-029 – Paiement de la facture numéro 3761**

ATTENDU
le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-01-041 pour le transport et la valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-029 ;

ATTENDU
la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Environnement Viridis inc. » de la facture numéro 3761 datée du 31 mars 2017, au montant de 8 728,90 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*1805.

ADOPTÉE

2017-05-322 **Services professionnels d'ingénierie – Remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la piste cyclable entre les rues Brissette et Corbeil – Appel d'offres TP- 2016- 034 – Paiement de la facture numéro 636723**

ATTENDU
le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-11-697 pour des services professionnels d'ingénierie pour le remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la piste cyclable entre les rues Brissette et Corbeil, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-034 ;

ATTENDU
la recommandation du directeur – Génie et Infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada Inc. » de la facture numéro 636723 datée du 27 mars 2017, pour une somme de 4 542,66 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3330.

ADOPTÉE

2017-05-323 **Services professionnels pour la réfection du barrage de la Rivière-du-Nord – Appel d'offres TP-2015-028 – Paiement de facture**

ATTENDU
le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-10-564 pour des services professionnels pour la réfection du barrage de la Rivière-du-Nord, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-028 ;

ATTENDU
la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. Inc. » de la facture numéro 347542 datée du 6 avril 2017, au montant de 3 794,18 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*811.

ADOPTÉE

2017-05-324 **Affectation de réserve financière – Matières résiduelles – Ville**

ATTENDU QUE
la Ville doit procéder à l'acquisition de conteneurs de recyclage pour desservir le site du « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » ;

ATTENDU QUE
la Ville doit procéder à l'acquisition d'un conteneur de déchets et de deux conteneurs de recyclage pour desservir le site de « La Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut » ;

ATTENDU QUE
la Ville accepte d'affecter des sommes provenant de la réserve – Matières résiduelles, pour défrayer les coûts d'acquisition desdits conteneurs ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte de financer à même la réserve – Matières résiduelles un montant maximum de 20 000 $ du poste budgétaire numéro 02-452-10-649 et un montant maximum de 2 000 $ du poste budgétaire numéro 02-451-10-649, pour couvrir le coût d'acquisition des conteneurs par l'entremise de la Municipalité régionale de comté des Laurentides ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les écritures nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2017-05-325 **Poste de surpression du secteur Belvoir – Services professionnels – Paiement de facture**

ATTENDU
le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-03-158 pour des services professionnels pour le déplacement du poste de surpression du secteur Belvoir et optimisation du système, sélection des équipements et modification des plans mécaniques ;

ATTENDU
la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. Inc. » de la facture numéro 347556, datée du 11 avril 2017, au montant de 5 058,90 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon les bons de commande numéro TP*1839 et TP*4235.

ADOPTÉE

2017-05-326 **Remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord – Appel d'offres TP- 2016-038 – Décompte progressif 01**

ATTENDU

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-01-6 pour le remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-038 ;

ATTENDU
la recommandation de paiement du décompte progressif 01, préparé par le consortium « GENIVAR/DESSAU/SM » en date du 30 avril 2017, faisant état d'une dépense au montant de 8 467,91 $, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU
la recommandation du directeur – Génie et Infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Nordmec Construction Inc. » de la facture numéro 5599 datée du 26 avril 2017 pour une somme de 7 621,12 $, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3496.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-05-327 **Grand Défi Pierre Lavoie - Fermeture des rues et autorisations**

ATTENDU QUE
le 1 000 kilomètres du « Grand défi Pierre Lavoie» sera de passage dans la ville le samedi 17 juin 2017 ;

ATTENDU QUE
les cyclistes, accompagnateurs et organisateurs s'installeront sur le site de la Polyvalente-des-Monts et du Centre sportif Damien-Hétu entre 22h le 16 juin et 11h le 17 juin ;

ATTENDU QUE
le peloton cycliste circulera sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à l'arrivée et au départ ;

ATTENDU QUE
la sécurité des cyclistes est assurée par l'organisme « GO LE GRAND DÉFI INC. », l'organisateur de l'événement du « Grand Défi Pierre Lavoie », et que celui-ci travaille en collaboration avec la Sûreté du Québec et le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE
la Ville souhaite réserver un accueil mémorable aux participants du « Grand Défi Pierre Lavoie » ;

ATTENDU QUE
la Ville souhaite organiser un événement en lien avec les saines habitudes de vie à la Place Lagny dans le cadre du passage du « Grand Défi Pierre Lavoie » ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil, pour le passage du « Grand Défi Pierre Lavoie » qui aura lieu le 17 juin 2017, autorise :

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

- la fermeture partielle des rues, entre 22h le 16 juin et 11h le 17 juin, selon le plan présenté à l'annexe B ;

- une circulation locale seulement sur les rues décrites à l'annexe C, entre 22h le 16 juin et 11h le 17 juin ;

- l'utilisation d'un système de son amplifié pour assurer l'animation sur le site de la Polyvalente-des-Monts à compter de 23h le 16 juin, et ce, jusqu'à 11h le 17 juin ;

- l'utilisation exclusive du stationnement du Centre sportif Damien-Hétu et de certains terrains adjacents pour l'installation de véhicules de tous genres (véhicules récréatifs, remorques, voitures, camionnettes) nécessaires à l'organisation tel que présenté au plan d'aménagement du site ;

- l'utilisation des vestiaires du Centre sportif Damien-Hétu ;

1- l'utilisation d'un drone qui survolera le site et le parcours pour la captation d'images et de vidéo du haut des airs durant l'événement ;

- l'utilisation du site de la Place Lagny, y compris le stationnement, par l'équipe du Service des loisirs et de la culture pour créer de l'animation entre 7h et 13h le 17 juin 2017 ;

- la fermeture de rues du centre-ville pour l'organisation d'une marche dans le cadre du « Défi Famille », selon le parcours présenté à l'annexe D ;

le tout conditionnement à ce que l'organisme « GO LE GRAND DÉFI INC. » :

- fournisse une preuve d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur d'un million de dollars (1 M $) pour ses bénévoles et pour l'événement, incluant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre d'assurée additionnelle ;

- prenne les mesures nécessaires pour que la Sûreté du Québec et les services d'urgence soient informés de la tenue de cette activité .

ANNEXE C

- Rue Brissette : de la rue Demontigny à l'usine d'épuration ;
- Rue Légaré : de la rue Brissette à la rue Ritchot ;
- Rue Ritchot .

ANNEXE D

- Rue Principale : entre le quai Alouette et la rue Larocque ;
- Rue Larocque : entre le quai Alouette et la rue Saint-Vincent ;
- Rue Saint-Vincent : entre la rue Larocque et chemin du Tour-du-lac.

ADOPTÉE

2017-05-328 **Autorisation d'utilisation de la voie publique au profit d' « Opération enfant soleil »**

ATTENDU QUE
la demande des courtiers de la société Re/max Laurentides Inc. de Sainte-Agathe-des-Monts en vue de tenir un barrage routier sur le territoire de la Ville le dimanche 4 juin 2017, de 10 h à 16 h, afin de récolter des dons volontaires dans le cadre d'une activité bénéfice au profit de l'organisme « Opération enfant soleil » ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise les courtiers de la société Re/max Laurentides Inc. de Sainte-Agathe-des-Monts à utiliser la voie publique pour la tenue d'un barrage routier sur son territoire, qui se tiendra aux feux de circulation situés à l'intersection de

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

la route 117 (rue Principale) et de la rue Laverdure, le dimanche 4 juin 2017 entre 10h et 16h, à la condition que les organisateurs respectent les normes du ministère des Transports et obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

2017-05-329 **Grand Rassemblement Safari Condo 2017**

ATTENDU QUE
la société « Par Nado Inc. » a manifesté son intérêt de tenir le 19e rassemblement annuel des propriétaires et amateurs de véhicules de plein air « Safari Condo », à Sainte-Agathe-des-Monts, du 13 au 16 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE
la tenue d'un tel événement fait connaitre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et lui offre un rayonnement au-delà de la région qui s'inscrit dans les actions favorisant le développement économique ;

ATTENDU QUE
la Commission scolaire des Laurentides a signifié à la Ville son accord à la tenue de cet événement ainsi qu'à l'utilisation des locaux et du terrain de la Polyvalente des Monts ;

ATTENDU QUE
l'entente existante entre la Ville et la Commission scolaire des Laurentides pour le prêt des locaux et terrains de cette dernière requis pour les besoins de la population en matière de loisirs et culture et pour y tenir des activités sportives, socio-culturelles, communautaires ou municipales ;

ATTENDU QU'
ils seront près de 150 camions et plus de 400 campeurs à utiliser les locaux et le stationnement de la Polyvalente des Monts ainsi que certains espaces du Centre sportif Damien-Hétu pour la tenue de leur évènement ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'utilisation des locaux et des terrains de la Polyvalente des Monts et du Centre sportif Damien-Hétu pour la tenue de l'évènement « Grand Rassemblement Safari Condo » , du 13 au 16 juillet 2017, organisé par la société « Par Nado Inc. » comme usage temporaire ;

QUE le conseil fournisse à la société « Par Nado Inc. » les biens et services mentionnés en annexe en contrepartie du versement par cette société d'une somme établie sur une base unitaire de 20,00 $ par véhicule par nuitée, incluant les taxes applicables, sous réserve de l'accomplissement par la société des conditions et exigences suivantes :

- L'acceptation écrite de la société confirmant son engagement de respecter les conditions et exigences formulées par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Commission scolaire des Laurentides pour la tenue de cet événement ;
- La remise d'un chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts au montant de trois mille dollars (3 000 $) à titre de garantie d'exécution des obligations de la société ; Cette somme sera retournée à la société en cas d'annulation de l'événement pourvu que la Ville en soit informée par écrit sept jours à l'avance ;
- La remise à la Ville d'une preuve d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur d'un million de dollars (1 M $) pour ses bénévoles et pour l'événement, incluant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Commission scolaire des Laurentides à titre d'assurées additionnelles;
- La mise en place de mesures adéquates pour assurer la sécurité des lieux et des participants ;

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

- La transmission d'un avis écrit à la Sûreté du Québec et aux services d'urgence couvrant le territoire de la ville pour les informer de la tenue de cet événement .

QUE le trésorier soit autorisé à percevoir les revenus et à effectuer les dépenses liées à la présente résolution qui seront imputés aux postes budgétaires appropriés.

Annexe

Sous réserve de l'accomplissement par la société des conditions et exigences ci-dessus énoncées, la Ville :

- retirera les roches et les amas de terre se trouvant sur le terrain gazonné derrière la Polyvalente des Monts avant la tenue de l'événement ;
- effectuera le balayage du stationnement derrière la Polyvalente des Monts avant la tenue de l'événement ;
- s'assurera de la présence d'une personne pour l'ouverture et la fermeture des locaux mis à la disposition des organisateurs et participants de l'événement ;
- fournira un technicien de son pour la tenue d'une conférence à l'auditorium ;
- assurera la sécurité et l'entretien ménager des locaux de la Polyvalente des Monts et du Centre sportif Damien-Hétu, selon l'horaire établi ;
- fournira une navette en autobus pour une journée d'activités ;
- impliquera la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe pour l'accueil et l'offre d'activités aux visiteurs.

ADOPTÉE

2017-05-330 **Bail aux fins de l'exploitation de bistros santé – Plages Major et Tessier – Été 2017**

ATTENDU QUE
la Ville désire offrir un service de bistros santé aux plages Major et Tessier pour la période estivale 2017 ;

ATTENDU QUE
la Ville a procédé à une entente pour l'année 2015, avec une orientation créatrice d'aliments nutritifs et de santé ;

ATTENDU
la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la location à Mme Julie Carbonneau de deux locaux pour l'exploitation de bistros santé l'un au pavillon de la plage Major et l'autre au pavillon de la plage Tessier, pour la période du 15 mai au 10 septembre 2017 inclusivement ;

QUE le conseil autorise la greffière à signer le bail, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-05-331 **Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'avril 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois d'avril 2017.

ADOPTÉE

2017-05-332 **Émission de constats**

ATTENDU QUE
les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la règlementation en vigueur ;

ATTENDU QUE
les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE
le conseil entend faire respecter sa règlementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresses	**Matricule**	**Descriptions infraction**
3061, chemin Brunet	4804-86-1841	Vidange d'installation septique non à jour
5735, chemin André	4309-37-7975	Vidange d'installation septique non à jour
8951, Impasse de la sucrerie	4604-85-8024	Vidange d'installation septique non à jour
5200, chemin du Lac-Azur	3800-70-7537	Vidange d'installation septique non à jour
5688, chemin de la Montée-Boisclair	3599-88-7604	Vidange d'installation septique non à jour
15-15A, rue Brissette	4401-43-6104	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté, abri temporaire non conforme et entreposage extérieur non autorisé
51-55, rue Saint-Vincent	4300-79-7092	Travaux et ouverture de commerce sans certificat d'autorisation
148-148A, rue Saint-Vincent	4301-74-6801	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté
35, rue Demontigny	4401-40-0415	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté
115, rue Préfontaine Est	4401-31-7750	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté
56, rue Notre-Dame	4401-27-0324	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté
156, rue Saint-Antoine	4301-86-7433	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

8, rue Saint-Henri Ouest	4301-72-0799	Bâtiment en mauvais état d'entretien
301, rue Léonard	4500-28-5278	Travaux et affichage sans certificat d'autorisation, entreposage non-autorisé et nuisances
Impasse Gaston-Miron	4101-98-9768	Travaux sans certificat d'autorisation et remblai dans un milieu humide sans autorisation
105, rue Major	4499-09-9984	Abattage d'arbres sans certificat d'autorisation

ADOPTÉE

2017-05-333 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Démission**

ATTENDU QUE
monsieur Sébastien Légaré a remis sa démission du Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte du dépôt de la démission de monsieur Sébastien Légaré de son poste au Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉE

2017-05-334 **Autorisation de signature - Protocole d'entente amendé – Abri temporaire (chapiteau), entreposage et mise en démonstration en cour avant « 9353-6266 QUÉBEC INC. » et «2749-0549 QUÉBEC INC. ». - 70, boulevard Norbert-Morin**

ATTENDU QU'
un projet d'agrandissement a été présenté par les sociétés « 9353-6266 QUÉBEC INC. » et «2749-0549 QUÉBEC INC. », visant l'augmentation de la superficie de vente actuelle de l'établissement commercial existant et opérant dans le bâtiment principal sis au 70, boulevard Norbert-Morin à Sainte-Agathe-des-Monts, situé sur le lot 5 579 671 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU QUE
le propriétaire s'engage à obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement du bâtiment principal, au réaménagement des aires de stationnement et d'entreposage existantes en cour avant ;

ATTENDU QU'
un protocole d'entente avait été autorisé par la résolution numéro 2017- 04- 271 ;

ATTENDU QUE
le protocole d'entente doit être modifié afin de fixer le montant de la garantie financière à 3000$ et ajuster les conditions qui s'y rattachent ;

ATTENDU QUE
le conseil reconnaît le caractère exceptionnel de la situation et veut s'assurer de la réalisation du projet d'agrandissement du bâtiment et de réaménagement du site ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

QUE le conseil autorise le directeur du Service urbanisme et environnement à signer le protocole d'entente amendé, tel que substantiellement présenté, avec les sociétés « 9353-6266 QUÉBEC INC. » et «2749-0549 QUÉBEC INC. », afin d'établir et d'encadrer les conditions relatives à la réalisation d'un projet d'agrandissement et de réaménagement extérieur sur le site de l'établissement ;

QUE la résolution numéro 2017-04-271 soit abrogée et remplacée par la présente.

ADOPTÉE

2017-05-335 **Concordance – Règlement numéro 297-2014 de la MRC des Laurentides – Seconde demande de prolongation du délai de conformité**

ATTENDU QUE
la MRC des Laurentides a adopté un règlement 297-2014 intitulé règlement numéro 294- 2014 – modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et d'y prévoir une réserve au développement s'assurant ainsi que la municipalité touchée par les modifications applique les nouvelles dispositions réglementaires ;

ATTENDU QUE
le 2 mars 2015, le Règlement numéro 297-2014 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ajustant les limites du périmètre d'urbanisation est entré en vigueur ;

ATTENDU QUE
conformément à la Loi sur *l'aménagement de l'urbanisme*, la municipalité touchée par ce règlement a un délai de six mois pour s'y conformer, lequel délai se terminait le 2 septembre 2015 ;

ATTENDU QUE
conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (la municipalité touchée par ce règlement) a eu un délai supplémentaire pour s'y conformer, délai se terminant le 11 avril 2017 ;

ATTENDU QUE
la préparation des projets de règlement assurant la concordance a été retardée par la planification détaillée des secteurs visés, les échanges avec le ministère des Transports du Québec et le manque de personnel ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate le directeur de l'Urbanisme et environnement à adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de prolonger le délai de six mois prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* jusqu'au 11 octobre 2017 pour l'adoption du règlement concordance.

ADOPTÉE

2017-05-336 **Dans la zone Cv-240 : dérogation mineure 2017-0027 à l'égard de l'immeuble situé au 2, rue Sainte-Agathe - Marge latérale d'un bâtiment principal existant**

1. **Nature et effets** : La présente demande a pour objet l'élément suivant :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :
Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 0,06 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 1 mètre .

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Le tout tel que montré au certificat de localisation X-62240 portant la minute 15 596 de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 17 mars 2017.

2. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0027.

3. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0027 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-05-337 **Dans la zone Vc-984 : dérogation mineure 2017-0033 à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1-29 du rang 11 du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Construction de dépendances**

1. **Nature et effets** : La présente demande aura pour objet l'élément suivant :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :
Article 9.2.1

- la construction de bâtiments accessoires et de dépendances sans la présence d'un bâtiment ou d'un usage principal sur l'emplacement alors que la règlementation le prévoit .

2. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0033.

3. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0033 telle que formulée à la condition suivante :

- le dépôt d'une proposition d'écran visuel à partir du chemin Paiement afin de limiter la visibilité sur les dépendances projetées.

ADOPTÉE

2017-05-338 **Dans la zone Hc-267 : dérogation mineure 2017-0040 à l'égard de l'immeuble situé au 40, rue Chapleau - Hauteur d'un bâtiment principal projeté**

1. **Nature et effets** : La présente demande aura pour objet l'élément suivant :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :
Article 9.1.4

- la construction d'un bâtiment multifamilial projeté de 3 étages ayant une hauteur de 15,55 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 15 mètres .

Le tout tel que montré au plan d'implantation W-61239-2 portant la minute 15 437 de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 13 avril 2017.

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0040.

3. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure DM 2017-0040 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-05-339 **Dans la zone Ca-707 : dérogation mineure 2017-0031 à l'égard de l'immeuble situé au 500, rue Principale - Réaménagement du site et des aires de stationnement**

1. **Nature et effets** : La présente demande aura pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.8.3 1)

- l'aménagement d'un ouvrage de soutènement dont la hauteur totale en cour arrière sera d'une hauteur de 6 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 4 mètres.

Article 12.1.7

- l'aménagement d'une aire de stationnement pourvue d'une allée d'accès dont la pente débute à une distance de 0 mètre de l'emprise au lieu de 1,5 mètre ;
- l'aménagement d'une aire de stationnement pourvue d'une allée d'accès ayant une pente de 15 % sur les 10 premiers mètres au lieu d'une pente maximale de 8 % .

Article 12.1.9 10)

- l'aménagement d'une aire de stationnement située à une distance de 0 mètre du mur d'un bâtiment au lieu d'une distance minimale de 1 mètre .

Article 12.2.3

- l'aménagement d'une aire de stationnement pourvue d'un espace de chargement dont les tabliers de manœuvre ne seront pas entièrement situés sur l'emplacement de l'usage desservi .

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4593 portant la minute 3471 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 12 avril 2017 ainsi qu'à la version 2 des plans de génie civil portant le numéro de projet 17039 de l'ingénieur Luc Giasson en date du 26 avril 2017.

2. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0031.

3. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0031 telle que formulée aux conditions suivantes :

- ✓ l'installation d'une clôture surplombant le nouveau mur de soutènement en cour arrière de l'emplacement ;
- ✓ le dépôt d'une proposition de végétalisation des paliers du mur de soutènement, le tout en continuité avec le projet voisin ;

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

- ✓ l'enregistrement d'une servitude d'accès, de circulation et de stationnement perpétuelle en commun avec le lot 5 991 958 et prévoyant les dispositions et clauses applicables.

ADOPTÉE

2017-05-340 **Dans la zone Ha-813 : dérogation mineure 2017-0044 à l'égard de l'immeuble situé au 224, chemin du Mont-Catherine - Accès à la propriété**

1. **Nature et effets** : La présente demande aura pour objet l'élément suivant :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :
Article 12.1.7

- l'aménagement d'un accès à 3,30 mètres de l'accès du terrain adjacent au lieu de 8 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation portant la minute 3444 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 20 avril 2017.

2. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0044.

3. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0044 telle que formulée à la condition suivante ;

- ✓ de retirer l'accès existant sur la propriété et de planter des arbres à cet endroit.

ADOPTÉE

2017-05-341 **224, chemin du Mont-Catherine - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 Implantation en montagne qui consiste à la construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'un garage attenant ;

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute numéro 3444 en date du 20 avril 2017 et du plan de construction préparé par le technologue Sébastien Labelle en date du 12 avril 2017 ;

Cette demande est déposée par Sébastien Labelle, représentant dûment mandaté par « 170243 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 737 au cadastre du Québec .

ADOPTÉE

2017-05-342 **197, rue Principale Est - Affichage commercial « G2 Arpenteurs-Géomètres » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation de 2 enseignes pour le commerce « G2 Arpenteurs-Géomètres » ; une nouvelle enseigne remplacera celle existante sur le module pour le commerce d'arpenteurs et une autre enseigne à plat au bâtiment est prévue sur le mur latéral gauche, au-dessus de l'entrée principale, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 300 $ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences .

Le tout tel que montré aux devis d'enseignes préparés par « Création Dezign Plus » en date du 5 avril 2017 .

Cette demande est déposée par « 2552-7219 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 10-14, du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne .

ADOPTÉE

2017-05-343 **500, rue Principale - Agrandissement, rénovation et réaménagement du site et des aires de stationnement « Ameublement BrandSource Serge Prévost » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'agrandissement du bâtiment principal existant, à sa rénovation ainsi qu'au réaménagement du site et des aires de stationnement, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager pour le réaménagement des cours ainsi que pour la végétalisation des paliers des murs de soutènement projetés ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'affichage et d'éclairage répondant aux dispositions de la réglementation en vigueur ;
- ✓ prévoir l'emplacement pour les conteneurs à déchets et de récupération en cour arrière et entourés d'une haie dense ou d'un enclos opaque afin d'en limiter la visibilité ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 000 $ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4593 portant la minute 3471 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 12 avril 2017, aux plans et esquisses architecturales, portant le numéro de dossier DT1603 de la firme d'architectes Doucet et Turcotte en date du 13 avril 2017 ainsi qu'à la version 2 des plans de génie civil portant le numéro de projet 17039 de l'ingénieur Luc Giasson en date du 26 avril 2017.

Cette demande est déposée par « Les ameublements Serge Prévost inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 579 461 et 5 579 462 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-344 **1641, rue Principale - Affichage et rénovations extérieures « Moteurs Experts GP inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des route 117 et 329 qui consiste à la rénovation extérieure du bâtiment principal ainsi qu'à l'affichage du nouveau commerce « Moteurs Experts GP inc. », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 1 000 $ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences ;
- ✓ le remplacement de l'éclairage existant par un éclairage de 3 cols-de-cygne ;
- ✓ l'ajout d'une bande paysagée de 1 mètre logeant le bâtiment sur les façades avant et latérales droites, sauf devant les portes ;
- ✓ la plantation, sur la ligne avant dans le talus gazonné, de 3 arbres feuillus d'un minimum de 5 centimètres de diamètre mesurés à 30 centimètres du sol.

Le tout tel que montré aux plans et au devis d'affichage préparés par « Caméléon Publi Design » en date du 18 avril 2017 ainsi qu'au plan de rénovations et aménagements préparé par le technologue Charles-Olivier Frenette en date du 4 avril 2017.

Cette demande est déposée par « Moteurs Experts GP inc. », représentant dûment mandaté, par « Débosselage & Peinture Sainte-Agathe-des-Monts inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 646 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-05-345 **4510, route 117 - Nouvelle construction commerciale « Dr Tint vitres teintées des Laurentides » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la construction d'un nouveau bâtiment commercial ainsi qu'à l'aménagement du terrain, du stationnement et de l'accès pour desservir l'emplacement, en autant que les exigences suivantes soient respectées :.

- ✓ l'obtention d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'accès projeté au terrain ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 000 $ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences ;
- ✓ le dépôt d'une proposition de drainage du stationnement signée et scellée par un ingénieur ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager pour la cour avant ;
- ✓ l'utilisation, autour des conteneurs, d'un écran opaque de 1,2 mètre de hauteur s'agençant avec le revêtement extérieur du bâtiment principal ;
- ✓ l'utilisation d'un éclairage dirigé vers le sol pour l'ensemble du projet ;

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

- ✓ l'installation d'une barrière à sédiments ceinturant le site pendant toute la durée des travaux de construction .

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4822 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3440 en date du 4 avril 2017.

Cette demande est déposée par Philippe Simard, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 24-9 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-05-346 **1041, rue Principale - Nouvel affichage « Alignement B.M. inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste au remplacement de l'affichage à plat au bâtiment pour le commerce « Alignement B.M. inc. », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le remplacement des enseignes de type boitier lumineux existantes par de nouvelles enseignes présentant le logo et les lettres en relief ;
- ✓ réduire la hauteur du lettrage proposé afin de s'harmoniser avec l'enseigne de la bannière « Ok Pneus » ;
- ✓ la proposition d'un éclairage par col-de-cygne pour les enseignes ;
- ✓ la reconduction de la garantie financière d'un montant de 2 000 $ exigée à la résolution du conseil municipal numéro 2016-10-645 afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences .

Cette demande est déposée par Normand Lauzon, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5A-2-1 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-05-347 **1130, rue Principale - Agrandissement du bâtiment central à des fins de restauration - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des route 117 et 329 qui consiste à l'agrandissement du bâtiment central à des fins de restauration, en autant que l'exigence suivante soit respectée. :

- ✓ la reconduction des exigences prévues à la résolution du conseil municipal numéro 2015- 05- 282 .

Cette demande est déposée par « Halte routière Sainte-Agathe S.E.C. »,, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 905 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-348 **1110 à 1190, rue Principale - Aménagement de l'aire de stationnement commune « Halte routière Sainte-Agathe S.E.C. » - PIIA Construction ou aménagement le long des route 117 et 329**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des route 117 et 329 qui consiste à l'aménagement de l'aire de stationnement commune du projet de la halte routière, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ la reconduction des exigences prévues aux résolutions du conseil municipal numéros 2014- 09-593, 2015-03-149 et 2015-05-282 ;
- ✓ la mise à jour et la signature d'un addenda au protocole d'entente relatif à la réalisation de travaux municipaux et de développement commercial en vigueur entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et « 9229-4578 Québec inc. » .

Le tout tel que montré au plan image A4722 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3322 en date du 7 février 2017 ainsi qu'au plan d'aménagement paysager.

Cette demande est déposée par « Halte routière Sainte-Agathe S.E.C. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 581 906 et 5 580 349 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-05-349 **45, rue Saint-Vincent - Nouvelle enseigne d'identification « Prêt-à-manger Deus Entremetteurs » - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une nouvelle enseigne d'identification attachée au bandeau existant en façade de l'établissement commercial « Prêt-à-manger Deus Entremetteurs », en autant que les exigences suivantes soient respectées :.

- ✓ de repeindre en rouge le contour de la vitrine avant (le même rouge que l'enseigne projeté) ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 300 $ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences .

Le tout tel que montré au devis d'affichage préparé par « EffigiArt inc. » en date du 30 mars 2017.

Cette demande est déposée par « Prêt-à-manger Deus Entremetteurs », représentant dûment mandaté par « Cloutier et associés inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 922 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-05-350 **10, rue Bohémier - Rénovations extérieures - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au changement du revêtement extérieur du bâtiment principal et du bâtiment accessoire ainsi qu'à la modification de l'escalier en cour latérale gauche, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le retrait de l'ouverture donnant sur l'escalier ou le dépôt d'un avis de conformité préparé par un professionnel compétent qui atteste du respect des dispositions du Code de construction en vigueur .

  Le tout tel que montré au plan préparé par Normand Vinette en date du 23 mars 2017.

  Cette demande est déposée par Normand Vinette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 404 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-05-351 **40, rue Albert - Nouvelle construction - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée avec logement accessoire.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4310 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3466 en date du 11 avril 2017 et aux plans préliminaires de la technologue Nancy Allaire en date du 12 avril 2017.

Cette demande est déposée par Diana Gentemann, représentante dûment mandatée par Claire Côté, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 240 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-05-352 **121, chemin Saint-Jean -Rénovations extérieures -PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 017 Construction et aménagement le long de l'autoroute 15 qui consiste au changement du revêtement extérieur sur les façades latérales et arrière du bâtiment principal.

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

Cette demande est déposée par Réjean Saint-Jean, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 1 du rang 2 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-05-353 **180, boulevard Norbert-Morin - Nouvelles enseignes d'identification « H2Lab inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation de 2 nouvelles enseignes d'identification, 1 attachée en façade et 1 détachée au poteau existant en cour avant afin de répondre à la nouvelle dénomination de l'entreprise de technologie « H2Lab inc. », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ un relief de 2,54 centimètres d'épaisseur pour les éléments de lettrage du logo et de 1,91 centimètre pour les autres éléments lettrés ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 1 000 $ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences .

Cette demande est déposée par « H2Lab inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 13A-26 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-05-354 **40, rue Chapleau – Modification du projet – PIIA Travaux de construction dans certaines zones**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones qui consiste en la modification du projet de construction du 2e bâtiment de 18 logements situé dans un projet intégré de 60 logements dans la zone Hc-267, initialement adopté le 16 février 2016 par la résolution du conseil municipal numéro 2016-02-93, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ l'ajout d'avant-toits, similaires à ceux présentés en phase 2, sur les phases 3 et 4 .

Le tout tel que montré aux plans d'architecture préparés par l'architecte Stéphanie St-Marseille, projet 15-144 en date du 5 avril 2017.

Cette demande est déposée par « Gestion immobilière Pelletier & Lamont », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-224 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-355 **20, rue Larocque Ouest - Nouvelle construction résidentielle et aménagement du site - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE
le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale de 12 unités de logements munie d'un stationnement souterrain et d'une mezzanine ainsi qu'à l'aménagement extérieur du site. :

- ✓ le dépôt d'un plan projet d'implantation révisé préparé par un arpenteur-géomètre tenant compte des modifications apportées au bâtiment tel que proposé ;
- ✓ le dépôt d'un plan de génie civil préparé par un ingénieur et tenant compte des modifications apportées au bâtiment tel que proposé ;
- ✓ le dépôt d'un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel compétent pour l'aménagement extérieur des cours, le reboisement de la limite mitoyenne avec la plage Sainte-Lucie ainsi qu'un aménagement par paliers successifs en cour latérale droite (côté plage), le tout appuyé par une végétation visant à dissimuler le mur de fondation ainsi que le sous-sol du côté lac ;
- ✓ le dépôt d'une proposition architecturale alternative proposant un jeu de matériaux aux élévations proposées et augmentant la valeur architecturale de la façade arrière donnant face au Lac-des-Sable ;
- ✓ la préservation des arbres matures le long de la ligne mitoyenne voisine (14, rue Larocque Ouest) ;
- ✓ l'aménagement de la bande de protection riveraine conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ le dépôt d'une planification pour la gestion des déchets, des matières récupérables et organiques ;
- ✓ la reconduction de la garantie financière d'un montant de 25 000 $ exigée à la résolution du conseil municipal numéro 2015-10-633 afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences .

Cette demande est déposée par « 9305-3742 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 13C-33 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-05-356 **Octroi de contrat de services professionnels à Prévost, Fortin, D'Aoust pour représenter la Ville dans un recours devant le tribunal**

ATTENDU QUE
la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu la signification d'une demande introductive d'instance devant la Cour supérieure pour laquelle un procureur doit être mandaté pour représenter les intérêts de la Ville ;

ATTENDU
l'exception prévue à l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet d'octroyer un tel contrat de gré à gré ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le recours intenté contre elle par Dessau inc. et autres, en recouvrement d'honoraires professionnels impayés, dans le dossier 500-17-098308-177 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 44-173-13-722 selon le bon de commande yyy.

ADOPTÉE

2017-05-357 **Ressources humaines – Terminaison du lien d'emploi -Transaction et quittance**

ATTENDU QUE
la terminaison du lien d'emploi de l'employé identifié par le matricule 801 faisait l'objet d'un litige ;

ATTENDU QUE
les membres du conseil présents connaissent l'identité de l'employé visé et qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public ;

ATTENDU QUE
les parties en sont venues à une entente ;

ATTENDU
la recommandation des membres du conseil traitant des ressources humaines et celle du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme et entérine la transaction intervenue entre la Ville et l'employé identifié par le matricule 801 en vertu des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec,* selon les termes et conditions tels que substantiellement présentés ;

QUE le conseil autorise le directeur général et le directeur des ressources humaines à accomplir tout acte, pour et au nom de la Ville, donnant effet à la présente, notamment la signature de la transaction et son homologation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2017-05-358 **Fonds dédié aux inondations au Québec - Don**

ATTENDU QUE
l'Union des municipalités du Québec (UMQ) salue la création d'un fonds d'aide dédié aux inondations printanières au Québec, annoncé par la « Société canadienne de la Croix-Rouge » (la « Croix-Rouge ») et le gouvernement du Québec et qu'elle invite ses membres à y contribuer généreusement ;

ATTENDU QUE
la Croix-Rouge a un « ***Fonds dédié aux inondations au Québec*** » pour venir en aide aux sinistrés de la province de Québec ;

ATTENDU QUE
le conseil désire contribuer au fonds d'aide de la Croix-Rouge ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

QUE le conseil accepte de verser à la « Société canadienne de la Croix-Rouge » la somme de 1 000 $ au ***« Fonds dédié aux inondations au Québec »*** pour aider les sinistrés touchés par les inondations causées par les crues printanières exceptionnelles de cette année au Québec ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*176.

ADOPTÉE

2017-05-359 **Autorisation d'un plan de partenariat avec la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe**

ATTENDU QUE
la Ville désire soutenir la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe dans sa mission et ses activités-bénéfices ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil accepte le plan de partenariat avec la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe pour l'année 2017 au montant de 7 500 $;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*175.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2017-05-360 **Levée de la séance**

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

_____
Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

_____
La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 16 MAI 2017

2017-05-285	Adoption de l'ordre du jour
2017-05-286	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017
2017-05-287	Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics - Contrat d'exécution d'œuvre d'art
2017-05-288	Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron Services professionnels en structure – Appel d'offres TP-2016-014- Décompte progressif # 4
2017-05-289	Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité – Appel d'offres TP-2016-015 -Décompte progressif # 6
2017-05-290	Achat de luminaires pour la piscine au Centre sportif Damien-Hétu
2017-05-291	Bibliothèque Gaston-Miron -Embauche d'une préposée aux prêts
2017-05-292	Octroi de contrat -Actualisation du concept d'aménagement visant la revitalisation du cœur du centre-ville -Place Lagny
2017-05-293	École de conduite sur glace – Renouvellement du protocole d'entente – Ice Driving Canada inc.
2017-05-294	Services de communication – Exécution de la plateforme de l'identité de marque et refonte du site Web – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » – Décompte progressif no 2
2017-05-295	Addenda – Entente relative à l'utilisation d'un local et d'un terrain situés au 1155, route 329 Nord
2017-05-296	Colloque « Rendez-vous conservation Laurentides » 2017 – Autorisation
2017-05-297	Subventions à des organismes sans but lucratif
2017-05-298	Étude d'avant-projet - Installation d'un intercepteur de sédiments dans le secteur Dazé
2017-05-299	Comptes payés –Avril 2017
2017-05-300	Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
2017-05-301	Dépôt du rapport budgétaire
2017-05-302	Surplus affecté – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2017-05-303	Dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs – Année financière 2016
2017-05-304	Annulation d'affectations de surplus – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2017-05-305	Dépenses d'exploitation - Excédents des revenus – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2017-05-306	Transfert du budget non utilisé de l'année 2016 – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2017-05-307	Gestionnaires du compte « Mon dossier-entreprise » - Revenu Québec
2017-05-308	Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge – Versement à la réserve « Matières résiduelles »
Avis de motion	Avis de motion – Règlement numéro 2017-M-250 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie
2017-05-309	Adoption du règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214
2017-05-310	Certificats du greffier sur le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements 2017-EM-247, 2017-EM-248 et 2017-EM-249
2017-05-311	Adoption du projet de règlement numéro 2017-U53-68 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des zones « Ca 121 » et « Ca 115 » et des grilles des usages et des normes des zones « Ca 121 », « Ct 200 », « Hc 267 » et « Va 959 »
2017-05-312	Embauche d'une secrétaire temporaire – Service des loisirs et de la culture
2017-05-313	Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs et de la culture
2017-05-314	Embauche d'un coordonnateur technique - Génie et Infrastructures
2017-05-315	Embauche de stagiaire pour la période estivale – Services administratifs

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-316 Embauche temporaire - Hygiène du milieu

2017-05-317 Embauche de stagiaire en génie civil pour la période estivale – Génie et infrastructures

2017-05-318 Poste de directrice du Service juridique et greffière - Confirmation

2017-05-319 Adjudication de contrat – Fourniture et livraison de ponceaux et accessoires - Appel d'offres public numéro TP-2017-027

2017-05-320 Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres TP-2016-026 – Décompte progressif 07 – Acceptation provisoire des travaux

2017-05-321 Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres TP-2015-029 – Paiement de la facture numéro 3761

2017-05-322 Services professionnels d'ingénierie – Remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la piste cyclable entre les rues Brissette et Corbeil – Appel d'offres TP-2016-034 – Paiement de la facture numéro 636723

2017-05-323 Services professionnels pour la réfection du barrage de la Rivière-du-Nord – Appel d'offres TP-2015-028 – Paiement de facture

2017-05-324 Affectation de réserve financière – Matières résiduelles – Ville

2017-05-325 Poste de surpression du secteur Belvoir – Services professionnels – Paiement de facture

2017-05-326 Remplacement du groupe électrogène au poste de la Rivière du Nord – Appel d'offres TP- 2016-038 – Décompte progressif 01

2017-05-327 Grand Défi Pierre Lavoie - Fermeture des rues et autorisations

2017-05-328 Autorisation d'utilisation de la voie publique au profit d' « Opération enfant soleil »

2017-05-329 Grand Rassemblement Safari Condo 2017

2017-05-330 Bail aux fins de l'exploitation de bistros santé – Plages Major et Tessier – Été 2017

2017-05-331 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'avril 2017

2017-05-332 Émission de constats

2017-05-333 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Démission

2017-05-334 Autorisation de signature - Protocole d'entente amendé – Abri temporaire (chapiteau), entreposage et mise en démonstration en cour avant « 9353-6266 QUÉBEC INC. » et «2749-0549 QUÉBEC INC. ». - 70, boulevard Norbert-Morin

2017-05-335 Concordance – Règlement numéro 297-2014 de la MRC des Laurentides – Seconde demande de prolongation du délai de conformité

2017-05-336 Dans la zone Cv-240 : dérogation mineure 2017-0027 à l'égard de l'immeuble situé au 2, rue Sainte-Agathe - Marge latérale d'un bâtiment principal existant

2017-05-337 Dans la zone Vc-984 : dérogation mineure 2017-0033 à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1-29 du rang 11 du canton de Doncaster au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne - Construction de dépendances

2017-05-338 Dans la zone Hc-267 : dérogation mineure 2017-0040 à l'égard de l'immeuble situé au 40, rue Chapleau - Hauteur d'un bâtiment principal projeté

2017-05-339 Dans la zone Ca-707 : dérogation mineure 2017-0031 à l'égard de l'immeuble situé au 500, rue Principale - Réaménagement du site et des aires de stationnement

2017-05-340 Dans la zone Ha-813 : dérogation mineure 2017-0044 à l'égard de l'immeuble situé au 224, chemin du Mont-Catherine - Accès à la propriété

2017-05-341 224, chemin du Mont-Catherine - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne

2017-05-342 197, rue Principale Est - Affichage commercial « G2 Arpenteurs-Géomètres » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

2017-05-343 500, rue Principale - Agrandissement, rénovation et réaménagement du site et des aires de stationnement « Ameublement BrandSource Serge Prévost » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

2017-05-344 1641, rue Principale - Affichage et rénovations extérieures « Moteurs Experts GP inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

2017-05-345 4510, route 117 - Nouvelle construction commerciale « Dr Tint vitres teintées des Laurentides » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

2017-05-346 1041, rue Principale - Nouvel affichage « Alignement B.M. inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.

2017-05-347	1130, rue Principale - Agrandissement du bâtiment central à des fins de restauration - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
2017-05-348	1110 à 1190, rue Principale - Aménagement de l'aire de stationnement commune « Halte routière Sainte-Agathe S.E.C. » - PIIA Construction ou aménagement le long des route 117 et 329
2017-05-349	45, rue Saint-Vincent - Nouvelle enseigne d'identification « Prêt-à-manger Deus Entremetteurs » - PIIA Affichage au centre-ville
2017-05-350	10, rue Bohémier - Rénovations extérieures - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
2017-05-351	40, rue Albert - Nouvelle construction - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
2017-05-352	121, chemin Saint-Jean -Rénovations extérieures -PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15
2017-05-353	180, boulevard Norbert-Morin - Nouvelles enseignes d'identification « H2Lab inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
2017-05-354	40, rue Chapleau – Modification du projet – PIIA Travaux de construction dans certaines zones
2017-05-355	20, rue Larocque Ouest - Nouvelle construction résidentielle et aménagement du site - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
2017-05-356	Octroi de contrat de services professionnels à Prévost,Fortin, D'Aoust pour représenter la Ville dans un recours devant le tribunal
2017-05-357	Ressources humaines – Terminaison du lien d'emploi -Transaction et quittance
2017-05-358	Fonds dédié aux inondations au Québec - Don
2017-05-359	Autorisation d'un plan de partenariat avec la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe
2017-05-360	Levée de la séance

Note : ceci est une copie pour consultation, s'il y a une différence avec le document officiel, c'est l'original signé qui prévaut.